



Acquérir la nationalité après mariage.

Par **atomicalex**, le **06/08/2008** à **17:52**

Bonjour, je suis actuellement marié depuis deux et demi avec ma femme qui est d'origine hollandaise. Elle vit en France depuis l'âge de onze ans, nous avons un garçon de 10 ans et une petite fille de deux ans.
Est-il vrai, que malgré tout cela, qu'elle doit attendre quatre ans de mariage pour acquérir la nationalité française?

Par **Tisuisse**, le **07/08/2008** à **09:50**

Pour vous permettre d'augmenter vos chances de réponse, j'ai passé ce message aussi sur le forum "droit des étrangers".

Par **FITIAVANA**, le **20/08/2008** à **11:09**

Je pense que le délai d'attente de 4 ans est OBLIGATOIRE quelque soit la situation. Peut être il y aurait il une dérogation du fait que vous ayez 2 enfants mais à mon avis il faudrait que vous voyez un avocat spécialisé pour qu'il vous conseille plus précisément.

Par **atomicalex**, le **20/08/2008** à **13:15**

bonjour,

Merci pour votre réponse et je vais suivre votre conseil.